

**ÎLE-DE-FRANCE****Nouveau STIF, premiers choix**

**Transports . Région et départements sont désormais à pied d'oeuvre.**

Le conseil d'administration du nouveau Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF) est enfin constitué et s'est mis sans délai au travail. Désormais, les élus régionaux et départementaux se substituent au préfet et à une majorité de représentants des ministères (lire ci-dessous). Il a fallu huit mois pour émusser les écueils semés par la droite sur le chemin de la décentralisation de l'autorité organisatrice des transports dans la région capitale. Malgré de premiers acquis, la question budgétaire demeure tendue du fait du refus de l'État d'assumer pleinement ses responsabilités, au regard des retards d'équipement et de modernisation des transports franciliens. C'est dans ce contexte que le nouveau CA est appelé à adopter dès la semaine prochaine son budget 2006 (6 milliards d'euros pour 12 millions de déplacements quotidiens). La priorité absolue qui devrait lui être donnée est l'amélioration de l'offre de service tant à court qu'à moyen terme.

Les mesures de court terme porteraient en priorité sur la grande couronne. Des dispositions devraient également concerner la proche périphérie et, dans une moindre mesure, Paris qui dispose déjà du réseau le plus dense et bénéficie d'un fort soutien dans la réalisation du tramway des Maréchaux. La situation de la ligne 13 du métro serait au nombre de ces priorités. Le moyen terme porte sur le renouvellement du matériel SNCF, le fameux « train du futur ». L'investissement est de l'ordre de 4 milliards d'euros. Les commandes doivent être lancées dès l'été pour une mise en service en 2010.

Le second grand chantier est celui de la politique tarifaire. Un rapport du conseil économique et social régional, publié cette semaine, vient à point nommé de dresser l'inventaire des enjeux de cette question lourde, de pointer les atouts, les faiblesses et les incohérences de l'existant, et de proposer des pistes de travail. Mais un point particulier de ce lourd dossier fait d'ores et déjà débat dans le cadre du projet de budget 2006. Il s'agit de la mise en oeuvre de l'engagement pris à gauche, lors des élections régionales, d'une tarification sociale en faveur des chômeurs et des plus démunis.

Dans un communiqué, les deux administrateurs issus du groupe CACR du conseil régional jugent l'absence dans le projet de budget de toute mesure en ce sens « pas acceptable », et ils demandent la mise en oeuvre dès le 1er juillet de « la gratuité pour les bénéficiaires de la CMU, de l'AAH, de l'AAS, de l'API et du RMI », soit « un million de personnes concernées », pour un coût de « 100 millions d'euros par an ». Cette approche n'est pas partagée à gauche, y compris par les deux autres administrateurs de la même sensibilité politique, issus des collectivités départementales.

Ceux-là proposent qu'une première mesure significative soit prise par la région, dans le cadre des engagements budgétaires qu'elle a déjà arrêté (34 millions au budget 2005, 50 millions au budget 2006). Une seconde phase pourrait être préparée pour 2007, après étude fine des implications sur les budgets des départements, alors même que plusieurs d'entre eux ont déjà des dispositifs d'aide sociale aux transports. Au-delà des préoccupations budgétaires immédiates, on ne peut cependant ignorer l'existence d'interrogations sur la gratuité totale.

Marc Blachère